

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté n° 2018-97 du 1<sup>er</sup> juillet 2018 portant délégation de signature**

NOR : INTA1820203A

Le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER en qualité de directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat en date du 16 avril 2018 nommant M. François DEWASTE adjoint au directeur des programmes ;

Vu la décision n° 2018-29 du 1<sup>er</sup> juillet 2018 nommant M. François DEWASTE en tant que directeur des programmes et de la transformation par intérim,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. François DEWASTE, directeur des programmes et de la transformation par intérim, à l'effet de signer les actes relevant des attributions de sa direction pour :

- la certification des services faits ;
- les certificats administratifs de report des délais.

Article 2

L'arrêté n° 2018-02 portant délégation de signature à M. Xavier COUSIN est abrogé.

Article 3

Copie du présent arrêté sera remis à l'agent comptable assignataire accompagné du formulaire d'accréditation.

Article 4

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'Agence nationale des titres sécurisés concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié et publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

*Le directeur de l'Agence nationale  
des titres sécurisés,*  
J. LETIER